

La lettre de la F.O.L.

un avenir par l'éducation populaire

Saint-Brieuc, le 24 janvier 2012

Le Président aux associations
adhérentes à la Fédération

Chers amis,

En ce début d'année, je tiens à offrir les vœux des élus et de l'équipe permanente de la Fédération à vous tous, responsables et membres des associations adhérentes de la Ligue de l'enseignement dans notre département.

Présenter des vœux de « Bonne Année » alors que l'Humanité va comme nous la voyons aller, n'est pas aisé ! Quelles raisons d'espérer que 2012 soit meilleure que 2011 ? Bien sûr, il peut se produire des changements politiques en France. Mais ces changements, sans doute nécessaires, seront-ils suffisants pour tout régler, comme par magie ? Certes non. C'est bien pourquoi, pour peser sur l'avenir, la **Ligue de l'enseignement fait campagne** en 2012. Pas une campagne partisane, appelant à voter pour tel ou tel candidat ... une campagne de citoyens, conforme au projet de la Ligue, engagée dès son origine pour l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais pour faire des électeurs.

Le réseau des associations laïques (vous étiez 315 en 2011) constitue un immense réservoir d'intelligence et de solidarité, qualités qui s'appuient sur la laïcité qui assure la liberté de conscience. L'année 2012 sera l'occasion de le prouver ! Un travail engagé au mois de septembre a permis de dégager 50 propositions pour **Faire société**. Ces propositions, validées par l'expérience et par l'histoire de notre mouvement, s'organisent selon une dizaine de thèmes dont : Laïcité, Action publique, Économie sociale et solidaire, Éducation et jeunesse, Vie associative, Culture Médias, Sport, ...

Dans l'immédiat, je tiens à faire le point sur les turbulences qui ont agité notre fédération et qui n'ont pas été sans impact sur l'organisation des activités sportives dans beaucoup de vos associations.

La législation du sport en France nous contraint, pour permettre la pratique sportive à nos adhérents, à la constitution d'une fédération sportive. C'est pour cela qu'existent les Comités départementaux Usep et Ufolep. Pour assurer le lien de ces comités avec la Fédération départementale, nous passons des accords qui décrivent les engagements et les obligations réciproques.

À la demande de la Ligue de l'enseignement et de l'Ufolep nationales, nous avons engagé des discussions, au premier semestre 2011 avec le Comité départemental Ufolep pour écrire une nouvelle convention. Ce travail intervenait à un moment délicat, où le Comité départemental rencontrait des difficultés financières. Après plusieurs mois d'échanges n'ayant débouché sur aucun accord, le CD Ufolep a décidé de quitter le siège de la Ligue et de délocaliser son bureau à la Maison départementale des Sports à Ploufragan en espérant faire des économies. Cette initiative prise fin septembre dans l'urgence, sans concertation, mettait en difficulté notre organisation ; par ailleurs, elle compliquait encore les relations entre les deux instances.

Devant l'impossibilité pour les structures départementales de se mettre d'accord, et pour tenter de « débloquer » la situation, les instances nationales nous ont proposé un texte contractuel, assorti de clauses qui semblaient acceptées par chacun. Cette procédure fut validée

début novembre par la Fédération et par le CD Ufolep ; sauf que l'UFOLEP n'a pas respecté la clause visant à solder ce qu'elle devait à la Fédération au 30 septembre 2011 !

Malgré ce manquement, la Fédération a mis en œuvre au mois de novembre le processus de délivrance des licences tel qu'il est décrit par la convention, afin de répondre à l'attente des clubs Ufolep. Les clubs Ufolep ont été informés des nouvelles dispositions, et ils ont reçu le texte de l'accord. À partir de là, l'adhésion des associations était validée, les adhérents pouvaient recevoir leur licence.

Tout cela s'est fait dans un climat tendu, avec quelques confusions liées au caractère inédit de la situation.

Je déplore l'embarras dans lequel se sont trouvés les responsables de clubs Ufolep, mais, devant les refus ou les tergiversations du Comité départemental Ufolep, nous ne pouvions pas agir autrement.

Aujourd'hui,

- la réalisation des licences est en place, même si quelques ajustements restent nécessaires
- les questions financières sont en suspens, créant un blocage qui met tout le monde en difficulté.
- Le Comité départemental Ufolep dénonce la convention, mais il ne propose rien d'autre qu'un impossible retour en arrière. Il reporte l'entière responsabilité du blocage sur les responsables de la Fédération, sur son président en particulier.

On ne peut imaginer la Ligue de l'enseignement sans l'activité sportive menée par l'Ufolep ; c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour régler une situation dont je viens de vous dresser rapidement le bilan.

Je vous assure de mes sentiments dévoués.

Camille Binder
Président de la Fédération des Œuvres Laïques
des Côtes-d'Armor.

Actualité *L'école publique sous la menace ...*

L'Éducation nationale prévoit le retrait 48 postes de professeurs d'école dans les Côtes-d'Armor à la rentrée prochaine. Les suppressions affecteront des écoles, mais aussi des Rased, des associations complémentaires de l'école publique, ... Cette amputation de moyens éducatifs en 2012 s'ajoute à celles opérées les années précédentes et nous ne pouvons l'accepter. Nous vous appelons à participer aux actions de protestations prévues au début du mois prochain, avant la réunion du CAEN, le Conseil départemental de l'Éducation, nationale qui étudiera la « carte scolaire ».

*Des occupations d'écoles sont prévues le **jeudi 2 février**, à l'heure de la sortie des classes. **Un rassemblement est organisé samedi 4 février à 11 heures devant la Préfecture des Côtes-d'Armor.***

Vous êtes invités à participer en nombre à ces opérations, aux côtés des syndicats d'enseignants et des parents d'élèves.



Demandez la plaquette
La Ligue fait sa campagne
en laissant un message sur la
boîte aux lettres électronique
fol@fol22.com